

L'Institut pour l'informatique au cabinet médical (IPI) est désormais mandaté par la FMH et opérationnel

Gerhard Schilling^a,
Urs Stoffel^b

a Président de l'IPI
b Membre du Comité central de la FMH, département eHealth

Sur la base de la décision de la Chambre médicale, en date du 3 octobre 2013, la FMH et l'Institut pour l'informatique au cabinet médical ont signé un contrat de prestation en février 2014. Ainsi, l'IPI est mandaté par la FMH pour la concrétisation de l'informatique et la documentation électronique dans les cabinets médicaux (dossier électronique du patient DeP). Ce contrat de prestation couvre la conclusion de projets concrets, définis par des étapes mesurables et confiés à la surveillance d'un comité de pilotage commun. Outre l'important travail de fond, les prestations de services doivent être de plus en plus étoffées pour tous les membres de la FMH. Un compte rendu sera présenté lors de la réunion de la Chambre médicale en automne 2014. Depuis le 1^{er} mars 2014, l'IPI est donc opérationnel et a engagé un secrétaire général à temps plein.

En juin 2012, l'Institut pour l'informatique au cabinet médical (IPI) a été créé pour faire le lien et coordonner connaissances médicales et savoir technique [1]. La FMH a elle aussi reconnu qu'il était extrêmement important que le milieu médical conserve le contrôle du secteur de l'informatique au cabinet médical et que le savoir-faire disponible soit centralisé [2]. Après l'accord de la Chambre médicale du 3 octobre 2013 concernant ces projets et portant sur une contribution spéciale soumise à condition, une coopération fructueuse a permis, en février 2014, la signature d'un contrat de prestation détaillé entre la FMH et l'IPI. Ce document régit les responsabilités, la coopération et la mise en œuvre de projets concrets. L'IPI est actuellement en train de se structurer, de renforcer sa professionnalisation et de développer les contacts existants avec tous les acteurs

«La FMH a reconnu qu'il était extrêmement important que le milieu médical conserve le contrôle du secteur de l'informatique au cabinet médical.»

La cybersanté (eHealth) et la documentation électronique sont de plus en plus importantes dans le secteur de la santé. Des systèmes informatiques adaptés aux médecins et compatibles avec les cabinets médicaux sont indispensables à une coopération interprofessionnelle et à un échange de données au sein du corps médical. Dans la stratégie «Santé2020» de la Confédération, la cybersanté (eHealth) n'est rien moins que la deuxième priorité. Malheureusement, les principales conditions de base ne sont pas encore réunies pour que l'échange de données fonctionne dans le secteur de la santé. Beaucoup de programmes informatiques restent isolés et incompatibles les uns avec les autres. Pour la plupart, ils ont été programmés par des informaticiens qui n'ont bien sûr aucune connaissance pratique de l'activité de nos cabinets médicaux et leur fonctionnement quotidien n'est pas optimal. Sans compter qu'en général, les médecins ne sont pas aptes à évaluer l'adéquation des solutions informatiques et qu'ils dépendent d'un conseil neutre.

déterminants de la cybersanté. Le 1^{er} mars 2014, le Dr Christian Peier, qui connaît parfaitement le métier, a été engagé comme secrétaire général à plein temps (voir article séparé).

La FMH et l'IPI, ainsi que les partenaires fondateurs, l'association MFE (Médecins de Famille Suisse), la Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM) et l'Institut de médecine de famille de l'université de Zurich (IHAMZ) sont persuadés que cette étape peut contribuer à une évolution de la cybersanté judicieuse et adaptée au cabinet médical, bénéficiant à tout le corps médical mais aussi aux patients.

Références

- Schilling G, Bhend H. L'Institut d'informatique au cabinet médical a été créé. *PrimaryCare*. 2012; 12(13):237.
- Schilling G, Bhend H. L'Institut pour l'informatique au cabinet médical répond à un urgent besoin. *Bull Méd Suisses*. 2013; 94(39):1473.

Correspondance:
Dr Gerhard Schilling
Chlini Schanz 42
CH-8260 Stein am Rhein
Tél. 052 741 36 26

gerhard.schilling[at]hin.ch